

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue Principale, le 27 mai 2008 à 19h00.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, est absent.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-05-142

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. SUIVI PROJET ARÉNA - FINANCEMENT
4. AUTRES ITEMS :
 -
 -
 -
 -
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CLÔTURE DE LA SESSION

3. SUIVI PROJET ARÉNA - FINANCEMENT

2008-05-143 **Considérant** que le Comité des Loisirs de Saint-Honoré désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 187 000 \$, remboursable sur 6 ans;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley se porte caution en faveur du Comité des Loisirs de Saint-Honoré d'un montant de 187 000 \$ pour 6 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Convention de cautionnement intervenue entre le Comité des Loisirs de Saint-Honoré et la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et des Régions l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

4. AUTRE ITEMS :

Aucun point ne fut ajouté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

6. CLÔTURE DE LA SESSION

2008-05-144 **Il** est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20 h 44.

HERMAN BOLDOC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.